

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III**

**LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-12 créant l'unité mixte de recherche U 1301 intitulée « RESTORE » et nommant son directeur ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Toulouse III et de l'Etablissement français du sang, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche ;

Cette unité est référencée par le CNRS : 5070 ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** Monsieur Philippe VALET ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1301 intitulée « RESTORE ».

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III**

**LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**